



Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19 JUN 2026

ID : 085-200061265-20260618-2026_4_29-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 25

DELIBERATION
DL CIAS 2026-4-29

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 19 JUN 2026
- la publication le :

19 JUN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

Conseillers présents : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Christophe CABANETOS, Raphaël FARTURA, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Bérandère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sandrine MARCHAL, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS, Claude VILLAIN.

Conseillers absents et excusés : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Hervé BESSONNET, Vincent ELINEAU à Claude VILLAIN.

Guillaume BOSSARD est désigné secrétaire de séance.

**ENFANCE - Convention de mise à disposition des
locaux de l'école La Fontaine à Givrand pour le temps
de sieste des enfants**

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

19 JUIN 2026

ID : 085-200061265-20260618-2026_4_29-DE

Lors des vacances d'été, l'accueil de loisirs de Givrand "La Pom'd'Happy" voit ses effectifs augmenter. La salle de sieste dédiée à l'accueil de loisirs n'est pas suffisamment grande pour accueillir tous les enfants.

Afin d'assurer la continuité de l'accueil des enfants et en concertation avec l'équipe éducative de l'association OGEC de l'école privée La Fontaine, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, d'approuver la convention de mise à disposition de locaux pour la période du 06 juillet au 31 juillet 2026 selon les conditions figurant dans la convention annexée.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.227-4, et notamment ses articles R.123-20 et suivants et R.227-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2121-1 et L2122-1 et suivants,

Vu le projet de convention soumis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention pour l'utilisation des locaux de l'école La Fontaine de Givrand pour la période du 06 au 31 juillet 2026 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume BOSSARD

Givrand, le 18 juin 2026,

La Vice-Présidente du CIAS,

Maryse AUGUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.